

LASNE NATURE

BULLETIN TRIMESTRIEL PUBLIE PAR L'ASBL "LASNE NATURE" • RUE D'OTTIGNIES 6 • 1380 LASNE

MARS - AVRIL - MAI 1993 • N° 13 • Editeur responsable: Y. DELAIN - 11 rue de Ceroux - 1380 Lasne.

LE MOT DU PRESIDENT

Notre association grandit. Le cap des 600 membres est dépassé.

Je tiens à remercier ici tous ceux qui ont compris l'importance de notre existence, les buts que nous nous sommes fixés, ceux qui nous rejoignent, payent leur cotisation, nous permettant d'éditer régulièrement ce bulletin tiré à 5000 exemplaires.

Merci à ceux qui collaborent à nos divers groupes de travail, participent à nos réunions, nous aident, recueillent des informations pour notre bulletin, le diffusent dans toutes les maisons de Lasne.

Merci à ceux qui nous ont aidés à acquérir cette réserve du Ru Milhous à la gestion de laquelle d'autres, ou les mêmes, travaillent avec courage. Merci à ces experts et spécialistes qui nous aident dans les domaines les plus variés à établir des dossiers bien documentés destinés aux autorités à tous les échelons. Tous agissent d'une façon tout à fait désintéressée et bénévole car notre seul but est d'être au service de la population dans tous les problèmes d'intérêt général. Cependant tout succès a son revers.

"On" nous impute des actions, des démarches dont nous ne sommes pas les auteurs, certaines personnes agissent en notre nom, nous attribuant des compétences ou des pouvoirs que nous n'avons pas.

Certaines choses sont faites dans le but de nous nuire, notre travail n'étant pas du goût de tous.

Je tiens à dire et à répéter ici que PERSONNE ne peut s'arroger le droit de parler ou d'agir au nom de LASNE NATURE s'il n'en a reçu mandat de son comité de gestion. S'il vous semble que vous êtes en présence d'un tel fait et qu'il y a abus, n'hésitez pas à nous contacter téléphoniquement. Les numéros de téléphone des 7 membres de notre comité figurent (avec d'autres) ci-dessous.

A tous une excellente année 1993.

Yves DELAIN

COMMENT ATTEINDRE NOS RESPONSABLES:

Le président:

Yves DELAIN au 633 38 16

Les vice-présidents :

Yves LIMAUGE

au 633 18 83 après 20 h 30

Michel SCHEYS

au 633 13 31 le lundi de 20 à 21 h 30

Secrétariat :

Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie :

Geneviève Van Acker au 633 16 19

Groupe Sentiers :

Monique DEKKERS

au 633 11 28 après 20 h30

Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve du Ru Milhous:

Erik SEVERIN

au 633 55 79 après 20 h

Eau et pollutions:

Alain CHARLIER

au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme :

Anne MARCHAND au 633 33 29

Promenades :

Marie-Madeleine LECHARLIER

au 633 15 87

Patrimoine et problèmes de circulation:

Françoise BORTELS au 633 36 44

Contacts avec les écoles :

Françoise TOBIE au 633 35 03

Comité de rédaction:

Didier GELUCK au 633 30 24

A RIXENSART

l'IBW inaugurera en mars
**Son 1er parc à
conteneurs.**

DE QUOI S'AGIT-IL?

351
Après des années de discussions, de projets, de contre-projets, l'IBW a mis au point un plan d'ensemble qui dotera le Brabant wallon de 15, 16 ou 17 parcs à conteneurs. Il s'agit de parcs clôturés, surveillés par des agents qualifiés, parcs équipés de nombreux conteneurs sélectifs et auxquels il sera possible d'accéder par une rampe spéciale pour voitures même équipées de remorque.

Dans notre numéro 6 de juin 1991, nous avons appelé de nos vœux la réalisation de tels parcs et publié un schéma repris dans une publication de la région wallonne.

C'est Rixensart qui inaugurera le premier parc et l'implantation des parcs est étudiée de façon à ce que chacun se situe au cœur d'un cercle de 6 kilomètres de rayon. Une autre originalité réside dans le fait que tous les habitants du Brabant Wallon pourront avoir accès à quelque

(SUITE PAGE 3)

AGENDA

MARS 1993

JEUDI 4 20h réunion du **Groupe Sentiers** au Centre Sportif de Lasne.

SAMEDI 13 **Journée de Gestion de la réserve du Ru Milhous.** Ce sera la dernière de la saison. Rendez-vous sur place, le long de la rue de l'Abbaye dès 9 heures... mais toute participation à n'importe quel moment de la journée est la bienvenue. Bottes indispensables, divers instruments de travail souhaités.

DIMANCHE 14 **Visite du PALAIS DES PLANTES** au Jardin botanique de Meise. Rendez-vous à l'entrée: Domaine de Bouchout Brusselsestw. à 14 h30. Ou à 13 h30 précises parking de l'ancienne gare d'Aywiers-Maransart. Nous nous grouperons dans les voitures. Entrée 60 F + 60 F de quote-part pour les frais de guide. Durée de la visite 1 h 30. Si le temps le permet, il est prévu également une promenade dans le parc.

Il est conseillé d'annoncer votre participation en téléphonant à la responsable du Groupe Promenades au n° 633 15 87.

VENDREDI 19 Court-St-Etienne **INAUGURATION** de la **MAISON DE L'URBANISME** du Centre Culturel de Brabant Wallon (ancien Foyer Populaire des Usines Henricot)

SAMEDI 20 **JOURNEE PORTES OUVERTES** au Centre Culturel du B.W. 3, rue Belotte, Court-St.-Etienne

DIMANCHE 21 **LASNE. FETE DU PRINTEMPS**

JEUDI 25 20 h Réunion mensuelle de **LASNE NATURE** au Centre Sportif de Maransart.

AVRIL 1993

JEUDI 1er 20 h Réunion du **Groupe Sentiers** au Centre Sportif de Lasne.

DIMANCHE 11 **Marche ADEPS** organisée par **LASNE NATURE** 5 - 10 - 20 km au départ du Centre Sportif de Maransart dès 9 heures. Restauration, boissons sur place.

JEUDI 29 20 h Réunion mensuelle de **LASNE NATURE** au Centre Sportif de Maransart.

MAI 1993

SAMEDI 1er - DIMANCHE 2 **FOIRE ANNUELLE DES JARDINS.** De 10 à 18 h: vente, échange de plantes rares dans le parc de l'Abbaye d'Aywiers. Accès par la porte "W", rue de

(SUITE PAGE 2)

29/4
EBO

(SUITE DE L'AGENDA DE LA PAGE 1)

Accès par la porte "W", rue de l'Abbaye, Aywiers - Maransart.
Prix d'entrée: 150 F.
LASNE NATURE y disposera d'un stand d'exposition.

JEUDI 6 20h Réunion du **GRUPE SENTIERS** au Centre Sportif de Lasne.

SAMEDI 8 (époque habituelle de floraison). **Promenade** (6 - 7 km) au milieu des vastes étendues de jacinthes du Bois de Hal. Départ du parking de l'ancienne gare d'Aywiers - Maransart à 14 h.30. Nous nous regrouperons dans quelques voitures.

JEUDI 27 20 h Réunion mensuelle de **LASNE NATURE** au Centre Sportif de Maransart.

PARRAINS DE NOS SENTIERS

A tous les amoureux des sentiers, des belles promenades, nous demandons d'être particulièrement attentifs au sort de nos sentiers près de leur domicile. Signalez-nous ceux qui se dégradent ou qui sont obstrués, vous deviendrez en quelque sorte les parrains de tel ou tel sentier. Il nous est impossible d'être partout à la fois.

Assistez à nos réunions **SENTIERS** qui se tiennent le premier jeudi de chaque mois au Centre Sportif de Lasne. Vous y ferez part de votre expérience.

Monique DEKKERS - GROUPE SENTIERS



LES ELEVES ET LES OISEAUX

En 1992, nous avons proposé aux écoles de Lasne un cours d'initiation à la découverte des oiseaux de chez nous.

Plusieurs écoles ont accepté notre offre, mais seules avaient pu bénéficier de notre initiative les 4 écoles qui s'étaient inscrites dans les délais. Nous avons promis que les écoles non visitées, le seraient cette année.

Chose promise, chose due. Une nouvelle équipe **AVES** donnera ses cours aux élèves des écoles St Ferdinand, St Joseph et de l'école Communale de Plancenoit. Notre déléguée Mme F. Duquenne prendra contact avec la direction de ces établissements afin de fixer les dates des cours. Rappelons que les frais sont pris en charge, cette année encore, par notre association.

LE FERMIER A LA BASE DE NOTRE VIE

(suite à l'article paru dans notre précédent numéro)

LA RECONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Suivant de près la Journée Mondiale du 16 octobre 1992, un colloque s'est tenu à Gembloux le 3 décembre sur le thème: "QUELLE POLITIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?" (1)

Il fut organisé en prévision de la réglementation européenne des nouveaux statuts officiels européens entrés en vigueur depuis le 1er janvier 1993.

Actuellement, cette réglementation ne concerne que les produits agricoles végétaux (céréales, légumes, pommes de terre, foin, paille) et ses dérivés (farine, pain, biscuits, choucroute).

Durant cette journée d'information très instructive, on a abordé l'ensemble des différentes caractéristiques de l'Agriculture Biologique en Belgique (que nous appelons ici A.B.).

CULTIVER ET PRODUIRE AUTREMENT

L'A.B. ne se considère pas comme une activité ordinaire, elle se base plutôt sur des **PRINCIPES** que sur des recherches scientifiques. Avec ses contraintes, elle est une méthode de culture qui demande une approche différente et plus globale, provoquant bien des remous chez l'agriculteur qui se reconvertit.

Elle exige de sa part un **PROFOND CHANGEMENT DE MENTALITE**.

Il sera donc demandé à l'agriculteur d'observer un ensemble de pratiques culturelles, conformément à un cahier des charges, reprenant de façon très précise les méthodes à suivre en vue de produire des aliments de qualité pour l'homme tout en respectant de manière optimale les équilibres écologiques. Il veillera entre autres:

- 1 A la diversité dans la structure de son exploitation,
- 2 Au respect des rotations, ou successions de cultures différentes sur une même parcelle, afin de favoriser un meilleur équilibre du sol et, d'autre part, de proposer une plus grande diversité dans le choix des cultures. Ceci comprenant la mise en jachère, l'usage des engrais verts, la culture des légumineuses...
- 3 Au recyclage des déchets organiques, en les compostant en vue de la fertilisation.
- 4 Aux méthodes de désherbage mécanique (hersage, binage) ou thermique.
- 5 Aux moyens de lutte contre les maladies et les parasites, comme la lutte intégrée, associant traitements phytosanitaires, techniques culturales et lutte biologique.
- 6 A une meilleure mécanisation, par des outils de travail spécifiques, moins lourds

et plus maniables, afin d'éviter, entre autres, le tassement exagéré des sols.

7 A son élevage, par une bonne aération des étables, des litières généreuses en paille, par un espace proportionnel au nombre de têtes de bétail, la pratique de la stabulation libre, l'utilisation de races rustiques...

8 Au souci permanent d'éviter les dégradations de terrains dues à une trop forte concentration de déjections animales (genre lisier).

L'A.B. se veut écologique, favorisant la vitalité du sol, en vue d'une meilleure santé des plantes, des animaux et de l'homme

CONSERVATION ET VULGARISATION

Les producteurs de longue date en bio, maîtrisent correctement leur méthode et leurs besoins en soutien technique est limité. Par contre, les producteurs en reconversion ont en général besoin d'un bon encadrement afin de réussir leur reconversion. Le nouveau règlement européen concernant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de protection de l'environnement, vise à mettre en place une aide à la reconversion en A.B. Celle-ci devant être intégrée dans un programme global de développement comprenant:

- une réglementation par une reconversion officielle,
- une aide directe par des subsides,
- un soutien par la recherche, la vulgarisation et la formation,
- des débouchés par un soutien à la filière et une information au consommateur.

On peut constater de bons résultats dans les pays ayant appliqué ce type de programme.
Erik SEVERIN

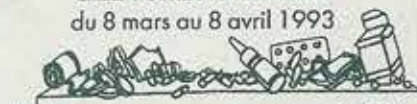
(1) Agriculture Biologique : A.B.

Sources : Centre d'Animation et de Recherche et Groupe de Recherche et d'Information en Agriculture Biologique.

L'ENVIRONNEMENT, ÇA SE SOIGNE !

Les médicaments périmés sont des déchets dangereux. Ils doivent être détruits sans nuire à l'environnement

DEPOSEZ-LES CHEZ VOTRE PHARMACIEN du 8 mars au 8 avril 1993



A L'INITIATIVE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA REGION WALLONNE, EN COLLABORATION AVEC L'ADESA ET VOTRE PHARMACIEN

COLLECTEUR : BASTIN s.a. • 041/40.09.99 INFO : ADESA asbl • 067/88.36.11

LE PARC A CONTENEURS DE RIXENSART

(Suite de la page 1)

parc que ce soit, sans tenir compte de leur commune de résidence. Après Rixensart, ce sera au tour de Waterloo, La Hulpe, Louvain-la-Neuve, Wavre, etc. Nous aurons la chance de pouvoir utiliser rapidement celui qui s'ouvrira à Rixensart dans la **première quinzaine de mars**. Le conseil communal de Lasne a approuvé en date du 2 février la participation de notre commune à ce projet d'ensemble.

Nous avons rendu visite à M. Offergeld, responsable du projet, qui, témoignant de sa haute compétence, nous a donné une série de renseignements pratiques après nous avoir longuement parlé de toute la problématique des déchets. Le sujet est d'une telle complexité, que nous devons renoncer, dans le cadre de cet article à y faire écho; l'entièreté du bulletin n'y suffirait pas. En effet, les déchets, leur tri, leur recyclage, l'étude des méthodes d'élimination, les choix à faire, les avantages et les inconvénients de chacun d'eux forment un tel noeud de problèmes et les implications économiques à tous les niveaux sur le plan national et international font que chaque fois que l'on croit avoir trouvé une solution à un problème, plusieurs autres se dressent devant nous.

Voici une série de renseignements pratiques au sujet du parc de Rixensart:

SITUATION : (voir plan ci-contre).

HEURES D'OUVERTURE :

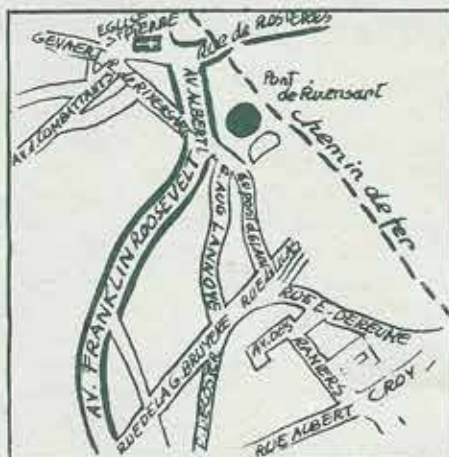
L'ENVIRONNEMENT... en 1854

Voici un court extrait d'une lettre que le Chef Indien Seattle envoya au Grand Chef Blanc (le Président des Etats-Unis, Abraham Lincoln), président qui lui offrait d'acheter une partie du territoire indien en lui promettant une Réserve.

Enseignez à vos enfants ce que nous avons enseigné aux nôtres, que la terre est notre mère. Tout ce qui arrive à la terre, arrive aux fils de la terre. Si les hommes crachent sur le sol, ils crachent sur eux-mêmes.

Nous savons au moins ceci:

La terre n'appartient pas à l'homme; l'homme appartient à la terre. Cela, nous le savons. Toutes choses se tiennent comme le sang qui unit une même famille. Toutes choses se tiennent. Tout ce qui arrive à la terre arrive aux fils de la terre.



38 heures par semaine.

De mars à octobre: du lundi au vendredi de 12 à 18 heures et le samedi de 10 à 18 heures.

De novembre à février: du lundi au vendredi de 11 à 17 heures et le samedi de 9 à 17 heures.

QUI PEUT Y ALLER ?

Tous les habitants du Brabant Wallon quelle que soit leur résidence, étant bien entendu que ce parc est réservé aux déchets privés et que sont donc exclus tous les déchets professionnels.

QUELS DECHETS Y DEPOSER ?

Au début, cinq grandes catégories sont prévues:

- les déchets de construction,
- les déchets encombrants,
- les déchets verts provenant des jardins,
- les déchets spéciaux qui seront triés au fur et à mesure de leur arrivée (médicaments périmés, pots de peinture, tubes néon, produits polluants),
- les métaux,
- papier, carton, verre et plastique.

Pour ces trois dernières matières le type de collecte évoluera au cours des prochains mois en fonction des nouvelles réglementations en cours d'élaboration. Nous vous tiendrons au courant des nouvelles dispositions.

Contrairement à ce que pensent certains, récolter, recycler les déchets coûte bien davantage que ce que cela peut rapporter (essayez de VENDRE des vieux papiers, vous verrez que le prix que l'on vous en offre est proche du 0 F).

Ceci dit, l'installation de parcs à conteneurs est-elle la solution à tous ces maux dont nous souffrons? Non, bien sûr. Si elle est une façon de lutter contre la prolifération de ces dépôts clandestins qui défigurent souvent nos plus belles campagnes, une grande partie de la solution se trouve dans l'évolution des mentalités.

Nous devons changer nos habitudes de consommation, ne plus acheter

n'importe quoi comme des robots conditionnés par la pub., refuser les emballages superflus, les conditionnements à jeter.

Ce qui nous semble encore aujourd'hui une contrainte est pratiqué naturellement dans plusieurs pays déjà, pourquoi n'en serions-nous pas capables?

Certains rechigneront à parcourir quelques kilomètres pour se débarrasser d'une série de déchets qui les encombre, mais cela ne vaut-il pas le déplacement? C'est d'autant plus vrai que l'on peut espérer, dans un avenir proche, la disparition du dépôt de la rue de la Closière (qui est un véritable chancre au cœur de notre village), proche de l'ancienne maison communale de Lasne et de riverains qui depuis des années souffrent de cette nuisance.

Enfin, on peut espérer que ce sera une méthode efficace de lutte contre les dépôts clandestins souvent constitués de déchets de construction que les particuliers ne savaient, jusqu'aujourd'hui, où aller déverser. Didier GELUCK

COTISATIONS

Nous le répétons à chaque occasion, seules vos cotisations nous permettent d'éditer régulièrement et en toute indépendance ce bulletin trimestriel d'information qui en est aujourd'hui à son 13e numéro.

La cotisation MINIMUM est de 200 francs par an sans qu'il y ait de limite supérieure.

Versez - la au compte 001 2326233 55 de LASNE NATURE à 1380 LASNE

FINANCES DU RU MILHOUX

Vous le savez, la souscription publique nous a permis d'acquérir cette zone de marais et de bois que nous sommes en train de gérer. Nous achetons maintenant du matériel d'entretien et allons commencer l'édification d'un premier poste d'observation pour les ornithologues. C'est dire que de nouveaux frais doivent être engagés et que toute aide destinée à la gestion de cette réserve sera la bienvenue.

Cette aide doit être versée au compte spécial qui avait été ouvert pour la réserve : 001 2326408 36 de la RESERVE NATURELLE DU RU MILHOUX 1380 LASNE. Merci pour votre participation.

L'AVENIR DE NOS PAYSAGES

Nous avons été conviés en décembre dernier à assister à un colloque international intitulé "VERS UN NOUVEL URBANISME, POUR LE RENOUVEAU DES VILLES ET VILLAGES". Le trentième anniversaire de la loi organique de 1962 d'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme était une occasion privilégiée de relancer sur le sujet un débat en profondeur.

En conclusion de son discours inaugural, le Ministre Robert Collignon a appelé à : "une concertation permanente avec la population, au nom d'une participation bien comprise", ce qui l'amena peu après à préciser : "On ne peut demander aux citoyens de s'intéresser aux problèmes d'aménagement du territoire si, à l'inverse, les pouvoirs publics ne s'intéressent pas suffisamment à leurs problèmes."

Notre déléguée Anne MARCHAND du Groupe URBANISME a suivi pour nous ces journées de travail. Laissons lui la parole :

J'ai été particulièrement frappée par la récente prise en considération de la valeur des paysages et plus précisément de

dominante du maître par rapport à ses sujets. De faibles vallonnements perceptibles à partir des routes et des chemins, constituent des valeurs bien plus importantes dans notre environnement visuel

que ne le laisseraient supposer les quelques mètres qu'ils représentent.

■ Nous avons aussi impérativement besoin de **cohérence**, de lien de forme et de fonction dans notre environnement visuel, faute de quoi il y a indécision du regard, dispersion d'intérêt et insatisfaction inconsciente de l'esprit. Nous recherchons une espèce de mélodie que l'on mémoriserait facilement, symphonie plutôt que cacophonie.

Actuellement, l'environnement visuel au cours de nos déplacements a pris une très grande importance.

Il semblerait que l'on reconnaisse à ceux
(suite et fin page 5)

LA VALEUR

DE L'ENVIRONNEMENT VISUEL

Nos plans de secteur (qui sont en cours de révision) découpent le territoire en zones ayant chacune une affectation précise (habitat, agriculture, industrie...). En 1972 un A.R. prévoit des zones d'intérêt paysager comme indication supplémentaire à la zone rurale.

En protégeant le paysage de certaines zones, on signifie implicitement qu'au point de vue du paysage on peut faire, avec bonne conscience, ce que l'on veut dans les zones non protégées, c'est à dire partout ailleurs.

On relève actuellement un consensus quant à la qualité de l'environnement visuel qui doit être défendu partout comme un élément important dans la valorisation des autres atouts dont dispose une région, comme la proximité géographique, les bonnes voies de communication, la qualité de la main d'oeuvre, etc.

Il est vrai que la qualité de l'environnement visuel ne se mesure pas aussi aisément que la pollution d'une rivière. Et pourtant cette perception répondrait à des critères innés et identifiables, dont nous a agréablement entretenu M. Georges Neuray, professeur honoraire à la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux.

■ Instinctivement nous recherchons un **espace dégagé** permettant aux muscles des yeux de se détendre quand la vue porte loin. De plus, il semblerait qu'au moment de la découverte d'un vaste territoire la respiration se fasse plus profondément. L'homme "normal" (ni claustrophobe, ni agoraphobe) recherche des espaces où se répartissent de manière équilibrée, les zones que la vue peut franchir (les espaces ouverts) et les masses qui délimitent ces zones.

■ Nous recherchons également une **situation dominante** de manière atavique pour ses qualités stratégiques d'une défense aisée, mais également pour sa signification sociologique de position

LA CHRONIQUE DE FRANCOISE BORTELS DE NOS CHEMINS ET NOS RIVIERES D'AUTREFOIS

(les citations en italique sont présentées dans leur version originale)

L'étude des archives est d'une inépuisable richesse pour l'histoire de nos villages, de leurs coutumes, de l'origine des lieux-dits et des noms de famille.

Il y a quelque 300 ans, l'entretien des rivières et des chemins, dont l'importance n'échappait à personne, était à charge des propriétaires et locataires riverains. Le mayeur et les échevins de chaque village se déplaçaient annuellement pour constater l'application de cette obligation. Le procès-verbal rédigé suite à la *visitation* des chemins et rivières par la cour de Couture et Maransart le 4 juin 1680 mentionne une quinzaine de personnes accusées de négligence.

Parmi elles *Madame d'Aywières est trouvée en default de réparer le chemin (tenant) à sa bruyère desseus les vivières de Sauvagemont ; les héritiers Collart sont trouvés en default de réparer la rivière en trois endroits et de quitter (enlever) une vieille saulx (il s'agit d'un saule qui est du féminin en wallon) hors de ladite rivière à leur prairie y joindant (jointant) ; le censier (exploitant d'une cense c'est à dire d'une ferme) de hanotlet en faulte de réparer le chemin allant du paillot à plancenot a une terre y joindant ; le pasteur de Maransart en default de réparer le chemin (tenant) à sa prairie dit le Cortil Gileau...* *Visitation* était également faite suite aux plaintes et rapports déposés auprès de l'officier Mayeur du lieu.

Ainsi, le XX avril 1680 la même cour de Couture et Maransart s'était transportés sur certains bois bruyère et pasturage dit les massennerees appartenant à l'abbaye d'Afflegem pour y faire les constatations suivantes : *y ont trouvé un profond trou, ou puis à marle tout ouvert et point bouché*

très dangereux pour y périr bestes et gens sur le hault dudit pasturage ; item (de même) encore un autre trou ou puis à marle tout ouvert et point bouché aussy perilleux et perisable que le precedent.

La marne, marle ou mâle en patois (cfr. route des Marnières à Ohain) est une roche argileuse très riche en calcaire, utilisée pendant des siècles pour amender des sols très acides.

Il fallait creuser de profondes fosses pour extraire ce qui n'était pas sans risque pour les marniers dont plusieurs périrent sous les éboulements.

Monsieur Henri Martin, qui m'assure toujours de sa bonne collaboration, m'a raconté certains accidents survenus à Glabais et l'on peut penser que nos villages connurent les mêmes drames. Ainsi, le 10 janvier 1733, Pierre Mortier perdit la vie dans la fosse profonde nommée vulgairement la Marlière, écrasé par une énorme quantité de terre. Un autre jour, un cheval tomba dans une fosse ; il ne dut son salut qu'aux fagots de bois qu'on lui lança successivement sous les pattes pour le faire remonter. Les "defaillants" qui négligeaient les chemins et les rivières étaient tenus d'exécuter les réparations endéans les trois jours suivant le procès verbal sous peine d'amende et frais de justice.

Et le greffier Max. Franckaert termine la rédaction de son rapport par ces mots : *Ainsy fait et visité les iour (jour), mois et an que desseus (mentionnes) pnts (présents) henry Tourbe, Gérard Le Jeusne, Louys Diricq, Remy Colson et hubert Col Eschevins.*

LE 15 JANVIER, LE CADEAU DE NOUVEL-AN DE LASNE NATURE: SPECTACLE ENCHANTEUR

Notre association avait bien fait les choses. En effet le conférencier de ce 15 janvier était un invité de classe ! Damien HUBAUT de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique nous conta avec un enthousiasme communicatif ses observations sur les oiseaux. Elles étaient, il est vrai, accompagnées de diapositives superbes. Nous avions affaire à un professionnel ! Tous les assistants (nombreux au Centre sportif de Lasne) étaient en admiration

devant une telle beauté. Car lorsque l'art rejoint la nature, il se surpasse. Nous étions aussi émerveillés devant la patience infinie qu'il a fallu à l'ornithologue pour saisir tous les oiseaux de l'île de Schiermonnikoog, en Hollande, devant les longues heures de guet nocturne pour fixer sur la pellicule les moyens-ducs à la pleine lune dans des ciels inoubliables, et les martins-pêcheurs ensuite dans leur milieu aquatique. Merci, Monsieur Hubaut, et à une prochaine fois
M.M.L.



Martin-pêcheur, belle photo de Damien Hubaut (dommage que nous n'ayons pas la couleur !)

L'AVENIR DE NOS PAYSAGES

(suite de la page 4)

qui circulent sur les routes, quelle que soit l'affectation de la zone traversée, le droit à un environnement visuel de qualité. Les questions autrefois abordées uniquement sous l'angle économique ou social se verront également traitées dans leur dimension esthétique.

Que peut-on espérer concrètement quant à l'avenir de nos paysages?

a. Les autorités ne vont plus systématiquement affecter à l'habitat tout ce qui est le long d'une route.

Il y aura reconcentration sur les villages,

réalisant par la même occasion des économies dites de réseaux.

Finies les constructions en chapelets qui ferment les espaces.

b. Les petites vallées le long des routes, celles qu'on remblayait précédemment pour construire, seront par conséquent préservées.

c. Si les autorités communales n'accordent les permis de lotir et de bâtir que s'il y a respect du caractère rural tel que décrit dans les articles 322/14 et 322/16 du Code Wallon d'Aménagement du Territoire en matière d'alignement, d'implantation, des volumes, de proportion des baies ainsi que

des matériaux utilisés, nous aurons notre indispensable cohérence.

Ces règles urbanistiques sur les bâtisses en site rural ne sont malheureusement imposées qu'à certaines zones protégées de notre commune.

Avec le soutien de la population, c'est à dire la vôtre, elles pourraient volontairement être adoptées par les candidats bâtisseurs ou rénovateurs ainsi que par les lotisseurs. Nous vous conseillons donc de vous informer et de répondre lorsqu'il y a une enquête publique concernant une demande de permis.

Anne MARCHAND / Groupe URBANISME

A PROPOS DE NOS PROMENADES

Celles-ci ont généralement lieu le samedi ou le dimanche matin, quelques personnes ayant jadis suggéré ces moments:

Il nous revient cependant que d'autres personnes sont dans l'impossibilité de se joindre à nous à cause de ces moments précisés. Il semble plus judicieux de varier les jours et heures afin de permettre à tous et à chacun de nous retrouver.

Dorénavant donc, suivant le genre de sortie, nous partirons soit le matin, soit l'après-midi du samedi ou du dimanche, ou éventuellement le soir. Il faudra être particulièrement attentif aux jours, heures et autres renseignements donnés dans l'agenda.

Nous donnerons aussi une indication kilométrique du parcours.

Nous nous proposons de sortir de la commune au moins une fois par trimestre pour élargir nos horizons. Que ceux qui ont des idées ne manquent pas de nous en faire part. C'est de leur rencontre que jaillit la lumière.

dant pu voir les séquelles des inondations de ce printemps !

De Ransbeck

par le Champ des Fosses, le Chemin de l'Alouette, le sentier du bois de Theule (voir carte des sentiers de Lasne Nature). Il ne pleuvait pas cette fois. Mais un vent à décorner les boeufs soufflait au point qu'en rase campagne il fallait lutter pour pouvoir avancer. Anne-Marie, Michel et leurs enfants s'en sont retournés avant de prendre un envol non prévu au programme! Les oiseaux même planaient, déviés de leur direction par les rafales.

Nous avons vu une très belle ferme rue du Mont Lassy. Plus loin quelques chevreuils regagnaient leur bosquet protecteur, des lièvres batifolaient entre prés et champs, un faisan solitaire se promenait. Ici, un cerf-volant aux couleurs européennes, tout gonflé, claquait avec un bruit de crécelle. Là, quelques précoces chatons de noisetiers se balançaient alors que leurs bourgeons dodus et ronds n'attendent que le beau temps pour éclater. Quant à ceux de l'aune glutineux, ils commencent à se teinter du mauve qui les caractérise.

Nous avons aussi constaté des détritons au chemin de l'Alouette...Dommage, car notre campagne est vraiment magnifique.

St Valentin (14 Février)

L'anticyclone qui par région permet au soleil de pointer n'était pas très volontaire ce

dimanche! Le brouillard s'est cependant dissipé. Nous sommes donc partis par le chemin des Mulets, le bois de la Hussière, vers les hauts de Chapelle- St-Lambert.

Hélas, les chouettes qui, nombreuses, habitent le bois sont restées fort discrètes! Par le sentier 106, traversant les prés et côtoyant les jardins, saluant au passage brebis et agneaux, chèvres, chevaux et basse-cour nous avons rejoint un coin de village où rues et ruelles ont un caractère bien intime. L'une d'elle ne porte-t-elle pas le nom de "ruelle Commère"? Cela ouvre la porte à l'imagination! Puis ce fut la halte chez Dominique, au vieux Moulin de Chapelle. Il est toujours là. Meules, engrenages et roue au repos.

Sous l'ancien pont du tram vicinal la Lasne, glauque, coule imperturbablement en ce lieu de rêve où elle reçoit le Smohain nettement moins clair! Lasne a donc son confluent! Nous avons ensuite longé la rivière autant qu'il était possible.

Merci à Dominique d'avoir partagé avec nous ce domaine plein de charme.

Marie Madeleine LECHARLIER

A La Marache

Le baromètre était très bas ce 19 décembre. Cela n'a pas empêché le départ d'un petit groupe guidé par Odette Fossoul, heureuse de faire connaître son fief.

Coin extraordinaire de notre extraordinaire village, nous l'avons arpenté sous une pluie qui se faisait de plus en plus insistante, limitant fortement l'horizon. Nous avons cepen-

SUBSIDE POUR LE RU MILHOUX

Le conseil communal de Lasne, que nous remercions ici, a décidé de nous octroyer cette année un subside de 15.000 F, somme qui sera entièrement consacrée à l'achat de matériel pour la gestion du Ru Milhoux.

Le classement DU SMOHAIN

une affaire à ne pas classer

On sait que les sites paysagers de la rive droite du Smohain, dans la partie haute de la vallée, ont fait l'objet, en 1991, d'un Arrêté de classement de l'Exécutif de la Région Wallonne. Il convenait de compléter cette mesure par un classement similaire des sites de la rive gauche, conformément à l'avis du Conseil Communal à l'époque du 1er classement. (Voyez notre rappel en page 7)

Un projet allant dans ce sens a été mis à l'enquête publique dans notre commune début janvier.

LA SEANCE DE CLOTURE : UN SCANDALE

L'enquête a été marquée, le 19, par une séance de clôture particulièrement violente, très éloignée du minimum de sérénité, d'acceptation de l'Autre et de capacité d'écoute requis pour faire s'exprimer et se marier utilement des avis divergents.

Le Ministre Robert Collignon, encore récemment, au cours du colloque international de Charleroi auquel il nous avait invités, soulignait son souci "que les décisions soient prises en concertation permanente avec la population, au nom d'une participation bien comprise".

Las ! Il y a loin de la coupe aux lèvres. Nous comprenons et approuvons pleinement l'intention du Ministre, et nous déplorons, avec tous les vrais démocrates, qu'un quarteron d'énergumènes ait donné à la réunion du 19 un ton polémique allant jusqu'à l'insulte proférée publiquement à l'égard de personnes qui s'étaient déplacées pour ouvrir un dialogue: à savoir, la Présidente de la Commission Royale des Monuments et des Sites du Brabant ainsi que deux fonctionnaires de l'Administration compétente de la Région Wallonne... et d'autres personnes assistant à la séance.

Il ne suffit d'ailleurs pas de déplorer que des tentatives d'instaurer un dialogue aient un tel destin. Il faut s'interroger sur des façons autres de l'instaurer à l'avenir. Nous avons une collaboration à proposer au Ministre à ce sujet. Nous en reparlerons.

LA POSITION DE LASNE NATURE

Notre asbl, au cours de l'enquête, s'est prononcée en faveur du classement, tout en sachant qu'un classement de site entraîne des inconvénients pour les propriétaires désireux de bâtir, de transformer, de clôturer, d'abattre des arbres, etc... Les délais des décisions administratives s'en trouvent allongés.

Ces inconvénients sont indéniables et apparaissent d'autant plus insupportables à nombre de propriétaires que, pour la plupart, ils sont parvenus jusqu'à présent à gérer leur bien en préservant le caractère champêtre de la vallée. On peut dire que "les bons paient pour les mauvais" en cette matière comme en beaucoup d'autres. Le classement ne devient nécessaire qu'en raison de l'existence de propriétaires moins scrupuleux.

Les conséquences d'un non-classement sont pires, de ce fait, et aussi, du fait de l'impuissance de l'arsenal actuel dont disposent les Pouvoirs publics à empêcher les dérapages.

Le classement a le mérite de faire jeter légalement un regard supplémentaire sur les tentatives de contourner des règles qui ont leur raison d'être.

Cela ne signifie pas que Lasne Nature trouve que le projet actuel soit parfait à cet égard. Précisément non: le projet est insuffisant.

L'INSUFFISANCE DU PROJET

Dans son préambule, le projet affiche l'intention de "conserver à la vallée l'aspect typique d'une zone encore largement préservée de l'envahissement urbain de la grande banlieue". Parfait.

Mais alors, pourquoi le projet exclut-il du classement quatre ou cinq ensembles de parcelles qui font incontestablement partie du paysage à protéger, comme la ferme de Levromont et ses abords, les bosquets cachant le golf, l'escarpement boisé qui ferme la vallée au nord du chemin du Moulin, etc.?

Nous prions instamment le Ministre d'opérer le classement envisagé, mais aussi de ne pas s'arrêter en chemin: il est impératif de classer au plus tôt ces zones complémentaires, inexplicablement abandonnées à la convoitise de futurs massacreurs du paysage.

QUELLE SERA LA DECISION FINALE ?

Le Conseil communal de Lasne, début février, a émis son avis sur le projet. Il tient aussi le projet pour insatisfaisant, mais ne conclut pas, comme nous, qu'il faut l'accepter tel qu'il est et le compléter ensuite par un autre classement. Le Conseil propose d'interrompre la procédure (cela veut dire: tout recommencer), et d'en engager une nouvelle, qui serait à réétudier au niveau de la Commune, en ayant, en particulier, le souci de préserver les intérêts des agriculteurs de la vallée.

Nous pensons que, compte tenu des contraintes de la politique locale, le Conseil Communal ne pouvait faire mieux. Il avait d'ailleurs à tenir compte d'un courant d'opinion qui voudrait réduire le site à classer à une bande de quelques dizaines de mètres de part et d'autre du ruisseau, et même, dans le même esprit, obtenir le déclassement des sites paysagers de la rive droite, qui ont été classés en 1991, et qui comportent beaucoup de terres agricoles - ou du moins actuellement encore en zone agricole - au sens du plan de secteur de 1976.

La proposition du Conseil recèle donc un danger: celui d'aller à contre-courant des intentions du classement du site. Cela fait qu'elle paraît difficilement acceptable en haut lieu.

Qui vivra verra

Fernand DEBREYNE Groupe URBANISME

Carrière Troisième - Où en est-on ?

Lasne Nature a, comme prévu, déposé lors de l'enquête publique de décembre dernier, une réclamation soulignant d'une part l'illégalité de la procédure et d'autre part le caractère inacceptable du projet.

Nos lecteurs l'auront appris par les médias: l'autorité compétente (Députation Permanente du Brabant) a décidé de ne pas décider, de sorte que la S.A. De Kock Wavre était en droit d'introduire un recours auprès du Ministre de la Région Wallonne chargé de l'environnement, Monsieur Lutgen.

Lasne Nature s'est préparée à cette éventualité et fait au Ministre les représentations voulues, afin qu'il puisse prendre une décision en pleine connaissance de cause.

En effet, les déchets dits de classe 3 (terres et gravats de démolition) ne sont pas, en pratique, aussi "inertes" que le voudraient les textes légaux qui donnent la liste de ce qui est autorisé au versage. S'y trouvent, occasionnellement et inévitablement mêlés, des produits nocifs représentant un risque insupportable de pollution pour la nappe phréatique et la réserve naturelle (zone humide du Ru Milhoux) située à moins de 400 m en contrebas.

Circonstance aggravante de ces dommages: la réserve a été acquise par souscription publique. LASNE NATURE s'est formellement engagée à ne pas modifier la destination du bien acquis de cette façon. C'est dire qu'une pollution des eaux qui l'alimente ou qu'un assèchement, provoqués par l'éventuelle exploitation de la décharge altéreraient d'une façon irrémédiable cette destination et nous mettraient vis-à-vis des donateurs dans une position absolument incorrecte: ils nous reprocheraient à bon droit de ne pas avoir tout fait pour empêcher le projet d'aboutir. Ils comprendraient d'autant moins notre passivité que la législation sur les décharges contrôlées garantit que "l'exploitation ne peut avoir lieu que dans des conditions propres à en limiter les effets négatifs sur le sol, la flore, la faune, l'air ou les eaux et, d'une façon générale, elle ne peut porter atteinte ni à l'environnement, ni à la santé de l'homme" (art.17 de l'Arrêté du 23 juillet 1987).

Le Ministre de l'Environnement sera-t-il sensible à ce risque ? Risque aggravé par tout ce qui est lié au passage intensif d'un charroi lourd au travers de multiples zones résidentielles dont les habitants ont acheté, parfois fort cher, leur quiétude.

Le Ministre en tiendra-t-il compte également ?

C'est à espérer. Affaire à suivre, donc.

F.D.

QU'ON SE LE DISE...

LA RECETTE DU PRINTEMPS:

LE MIEL DE PISSENLIT

(pour une cure dépurative)

CUEILLETTE: deux mains ouvertes pleines de fleurs de pissenlits (pincées en haut de la tige entre pouce et index).

PREPARATION: jeter les fleurs dans un litre d'eau, amenée lentement à ébullition. Laisser bouillir quelques instants puis ôter le récipient du feu.

Laisser macérer toute la nuit. Le lendemain, passer le tout en pressant bien les fleurs. Verser dans le jus recueilli un kilo de sucre roux (ou cassonade blonde).

Ajouter un demi-citron coupé en rondelles (sans pelure si fruit traité). Faire cuire à petit feu sans couvercle pour que le liquide épaississe, sans bouillir.

Vérifier de temps en temps la viscosité du sirop en laissant refroidir quelques gouttes sur une assiette. Le sirop ne doit pas être trop épais ni trop fluide.

(Recette de Maria Treben, "La santé à la pharmacie du Bon Dieu").

Un délice sur le pain, les crêpes, dans la pâtisserie, le thé... et à la cuillère.

"Du miel de pissenlit sur le bord tout pointu dodu de la langue. Et le printemps repose léger sur les paupières"

Dominique MALU

EN DIRECT DU RU MILHOUX

Lors des journées de gestion des 13 décembre, 23 janvier et 7 février, des équipes de travailleurs, nombreux (jusqu'à plus de 25 personnes) ont accompli un travail particulièrement efficace.

La petite mare est presque dégagée, les roseaux sont coupés sur une grande superficie et l'assainissement du Ru Milhoux progresse, les branches qui l'encombraient sont en grande partie évacuées. D'autre part, des plantations d'arbres et d'arbustes ont été faites en bordure de la réserve.

Lors de la journée de gestion de janvier, nous avons pu faire plusieurs observations: le pic noir, le pic épeiche, le râle des marais, la bécassine, de nombreux passerelles, etc. Le pic noir est particulièrement remarquable, il devient très rare dans la vallée de la Lasne.

LA PROCHAINE JOURNÉE DE GESTION AURA LIEU LE SAMEDI 13 MARS. Nous vous y attendons très nombreux car ce sera la dernière journée de cette saison. Ensuite, nous laisserons la place aux oiseaux.

Un délicieux potage aux 12 légumes vous y sera servi le midi (home made by Geluck family).

Ce jour-là, nous commencerons la construction de la cabane d'observation.



Si elle se révèle aussi belle en réalité que sur le plan, ce sera un modèle du genre. Si vous êtes un peu menuisier ou charpentier, venez nous aider. Prenez contact avec Erik Severin au 653 55 79 après 20 heures. A bientôt. Yves LIMAUGE

RAMASSAGE DES GROSSES PIÈCES

AVRIL 1993

Le lundi 5, rues de la tournée des poubelles du lundi. Le mercredi 7, celles du mercredi. Le vendredi 9, celles du vendredi. Le mardi 20, celles du mardi. Le jeudi 22, celles du jeudi.

JUIN 1993

Le mardi 1, rues de la tournée des poubelles du mardi. Le jeudi 3, celles du jeudi. Le lundi 7, celles du lundi. Le mercredi 9, celles du mercredi. Le vendredi 11, celles du vendredi.

CIRCULATION**LETTRE OUVERTE AUX EDILES COMMUNAUX DE LASNE**

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins

Lors de la dernière réunion du conseil communal de Lasne, ce 2 février, le problème de la circulation automobile dans l'entité a, une fois de plus, été soulevé par divers conseillers communaux, dont M. l'échevin Jaumotte, qui a dressé un tableau assez inquiétant de la manière dont se comportent les conducteurs, principalement le dimanche matin dans le centre de Lasne.

M. le conseiller de Bassompierre, lui-même, a rappelé la proposition faite antérieurement de réunir une commission qui se chargerait d'étudier à fond ce problème. Problème qui, permettez-moi de le dire, relève tout simplement du respect le plus élémentaire des personnes et de leur vie.

Faut-il aussi vous rappeler l'intervention d'une conseillère qui, affolée de ce qui se passe rue des Saules à Ransbeck, vous a demandé ce que vous comptiez faire pour que les enfants n'y soient pas tout simplement fauchés par ces fous et folles au volant de leurs engins de mort.

Me tromperais-je, M. le Bourgmestre, si je vous disais que vous paraissiez peu ému par cette ex évocation de ce problème crucial?

Faudra-t-il des morts, des blessés graves, des familles brisées, des enfants, des femmes, des hommes handicapés à vie pour que l'on se décide à FAIRE QUELQUE CHOSE? Et il ne s'agit pas seulement de la vitesse excessive. Sur quels trottoirs les piétons peuvent-ils encore se réfugier? Car il s'agit bien de SE REFUGIER. Ces trottoirs disparaissent eux-mêmes sous les stationnements les plus anarchiques à toute heure du jour.

Que faire? Oui, vraiment, que faire? Vous savez aussi bien que moi l'inutilité de ces panneaux imposant qui 50, qui 60, qui 70 Km/h. Comme l'a encore rappelé M. l'échevin Jaumotte, permettez-moi le mot, même s'il n'a pas été prononcé, c'est de la foutaise! De même que les panneaux menaçant les délinquants du radar. Qui en tient compte? Et pourtant, M. le Bourgmestre, la loi n'a-t-elle pas fait de vous, le chef de la police communale?

Ainsi donc, qu'attend votre police pour faire tout simplement son devoir dans ce domaine. On ne voit que rarement vos agents dans Lasne!

Dieu sait s'ils pourraient y engranger une abondante moisson de PV de tous genres et vous savez très bien que le seul moyen, l'unique, de discipliner quelque peu les folles et les fous et tous les indisciplinés du volant c'est LA PEUR DU POLICIER ET DU GENDARME. Encore faudrait-il que ces éventuels PV aboutissent. Allons, soyons sérieux, n'avez-vous pas entendu comme moi: "Moi, les PV, j'me les fais sauter!" Vrai? Pas vrai? Croyez-moi, quand les Lasnois et les transitaires sauront qu'à Lasne la police sévit en rue et qu'on n'y coupe pas de solides PV, ce jour-là le problème sera en grande partie résolu.

Encore ceci. Nos gendarmes ne pourraient-ils vous aider? Certes on aperçoit leurs voitures, mais eux?

Bref, toutes les "forces de l'ordre (?) " sont-elles définitivement confinées à des travaux de bureau ou à la distribution de formulaires de tous genres?

Tout ça n'est certes pas facile. Alors?

Alors, nous attendons, M. le Bourgmestre,

Messieurs les Echevins, nous, Lasnois, enfants, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes, de voir enfin revenir chez nous le calme et la sérénité parce que le gymkhana sanglant des autos et motos aura été stoppé.

Je ne voudrais cependant pas terminer ma lettre sans vous remercier des travaux exécutés au bas de la rue d'Ottignies. Ce rond-point ralentisseur sera-t-il la promesse d'un mieux être chez nous? Une birondelle ne fait pas le printemps. Mais qui sait?

Veillez agréer, M. le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de toute ma considération.

Paul LECHARLIER

UN POINT D'HISTOIRE**A PROPOS DU CLASSEMENT DU SMOHAIN***

"Le conseil communal a pris acte de la proposition de classement de la rive droite du Smohain mais a souhaité un classement des deux rives (c'est nous qui soulignons, NDLR) de la rivière depuis sa source à La Marache jusqu'à son embouchure à Renipont, après étude concertée entre les habitants, les exploitants agricoles, les associations de défense de l'environnement, la Commission Royale des Monuments et des Sites et les autorités communales"

(La Vie à Lasne - décembre 1990)

LE NATIF ET LE BRUSSELEIR

Les mouvements de populations ont existé de tous temps.

Les habitants des campagnes ont émigré en ville à la recherche de travail puis, il y a quelques dizaines d'années, un retour vers la campagne s'est dessiné aux environs des villes. Il ne s'agissait pas des mêmes, c'étaient des gens plus aisés qui fuyaient la ville et son stress pour jouir du calme de la campagne. Ils s'y installaient en seconde résidence ou domicile principal.

Les habitants de nos villages apprécient fort peu l'invasion pacifique des citadins traités indistinctement de "Brusseleirs" ou "d'étrangers" quelle que soit leur origine.

Il est vrai que si nombre de "nouveaux" se plient aux habitudes locales, respectent le milieu de vie qu'ils ont choisi, il en est d'autres qui ont des attitudes bien déplaisantes, se comportent en véritables nouveaux colons et comme en terrain conquis.

Certains regardent ces "natifs" avec mépris, se comportent dans le village, dans les magasins avec condescendance, voire hauteur, quand ils n'ignorent pas tout simplement ceux qui ont ici leurs racines.

Leur snobisme se manifeste de diverses façons: les uns ne supportent pas le chant matinal d'un coq, d'autres sont irrités par les beuglements du bétail, quand ce n'est pas la vue de linge séchant dans une prairie qui blesse leur regard. Les mêmes, ou d'autres, se

sentent dérangés par les nombreux passages de camions qui transportent le grain ou les betteraves à des jours et heures qui leur semblent inacceptables, alors que le fermier doit profiter du temps propice sans se soucier du jour.

Ce sont eux, ou leurs enfants, qui sèment la terreur avec leurs bolides dans nos chemins ou défoncent les champs fraîchement labourés ou ensemencés.

Les charmes de la campagne ont parfois leurs revers et ceux qui ne veulent pas s'en accommoder peuvent toujours aller s'installer dans ces villages qui sont devenus les dortoirs des villes et où comme dirait Monsieur Kubla "la nature s'est réfugiée dans les jardins des villas".

Nous avons la chance de vivre dans un des plus beaux villages du Brabant Wallon qui, si nous n'y prenons garde, sera rapidement mis en pièces par des promoteurs avides d'opérations juteuses et peu soucieux de sauvegarder la nature, les fermes, les champs, les bois, les cultures.

Nous devons être accueillants aux nouveaux habitants mais aussi exiger d'eux le plus grand respect du cadre de vie que les générations successives de Lasnois ont façonné au cours des siècles.

D. G.

GRENOUILLES ET CRAPAUDS

Notre action de sauvetage des batraciens a connu l'an dernier un assez grand succès. Nous avons concentré notre travail sur deux zones: le long des étangs de la rue du Chêne au Corbeau et au bout de la route de la Marache.

Cela a intéressé de nombreuses personnes tandis que d'autres se moquaient: "VOUS ETES FOUS! La plupart de ceux que vous avez sauvés ont été bouffés le lendemain par les hérons! ou: "On a toujours écrasé des grenouilles, vous n'y changerez rien, etc."

Que les insectes soient mangés par les crapauds et les crapauds par des hérons, fait partie de la chaîne naturelle. Par contre il n'est pas naturel

que de grandes quantités de cadavres de batraciens, écrasés par les voitures, jonchent les routes à proximité des étangs.

A TOUS LES AUTOMOBILISTES, nous demandons - plus encore que partout ailleurs - de rouler à allure modérée de façon à éviter de les écraser. Cela est valable durant toute la période de migration. Cette migration prend place entre le coucher et le lever du soleil, lorsque la température est supérieure à 7 ou 8 degrés. Elle peut s'arrêter pendant les nuits plus fraîches pour reprendre plus tard.

A CEUX QUI PASSENT RUE DU CHENE AU CORBEAU, (le long des étangs) ou ROUTE DE LA MARACHE (le long des étangs), nous demandons d'être particulièrement attentifs car à ces endroits, la migration est très importante. Nous demandons même à ceux qui se rendent rue du Chêne au Corbeau, de ne pas y aller par la rue de l'Abbaye ou par la rue de la Croix Roland, mais de pénétrer dans cette rue par l'autre bout ou la rue d'Alaumont. Ce petit détour ne leur fera perdre que quelques dizaines de secondes.

Faites passer le message à ceux qui vous rendent visite, ils seront heureux de collaborer à cette action. Merci de votre compréhension.

TOUS LES MALHEURS DU MONDE

On peut se demander s'il n'est pas indécent de se préoccuper de la protection de la nature, de la qualité de l'eau, du sauvetage des grenouilles alors que dans le monde tant de gens souffrent et meurent.

Nous pensons que l'intérêt pour le sort des autres, passe par celui que nous portons à notre milieu. Celui qui est indifférent à la dégradation de son environnement, au monde pollué que nous risquons de laisser à nos enfants, l'est aussi aux souffrances de populations lointaines auxquelles il s'intéresse le temps d'un reportage à la télévision ...

Tout se tient.

Petit rappel aux piétons...

Quand vous croisez des cavaliers, surtout avec des enfants, demandez-leur de le pas crier, de ne rien jeter sur les chevaux, tenez les chiens en laisse. Le cheval est un animal craintif. Il peut du fait de sa grande sensibilité, avoir des réactions impulsives et imprévisibles.

Un écart peut être dramatique pour tous. Soyons prudents, restons calmes. Avant de caresser un cheval, informez-vous d'abord de son tempérament.

Cavaliers...

Les chevaux sont considérés par le Code de la Route (art.2) comme des véhicules. Ils doivent donc marcher sur la chaussée et non sur le trottoir. Ils peuvent, si nécessaire marcher à deux de front (art. 5).

Cavaliers, lorsque vous croisez un piéton ou un cycliste, passez obligatoirement "au pas". Vous êtes assis sur un grand animal et vous pouvez donc impressionner les piétons.

PERMIS DE BATIR, PERMIS D'ABIMER : A QUI LA FAUTE ?

Quelques récentes et déplorables constructions pour lesquelles des permis de bâtir ont été, inexplicablement, délivrés, amènent à se poser la question de savoir ce qui, dans nos institutions ne fonctionne pas bien. Nous assistons au massacre de certains paysages qui font le charme de nos villages et de nos vallées.

C'est d'ailleurs cette carence des autorités actuellement chargées de filtrer les demandes qui a déterminé notre asbl à appuyer, malgré ses énormes imperfections, le projet de classement de la vallée du Smohain: le classement interpose entre le demandeur de permis et le décideur un filtre supplémentaire.

Quand on se demande ce qui, actuellement, ne fonctionne pas bien dans les filtres existants, on est amené, pour commencer, à mettre en cause la gestion communale.

Les permis de bâtir sont octroyés par le collège des Bourgmestre et Echevins, qui normalement a même le pouvoir de refuser un permis en dépit de l'existence d'un avis favorable du fonctionnaire-délégué de l'Administration de l'Urbanisme (à Wavre). C'est en tous cas ce qui ressort de la lecture des art.41 à 52 du CWATUP. (1)

Pour avoir le cœur net au sujet de la responsabilité exclusive de la commune dans cette matière, une délégation de LASNE NATURE est allée récemment en entretenir notre Bourgmestre, M.ROTTHIER, qui, comme on sait, est en même temps Echevin de l'Urbanisme à Lasne.

Il a été convenu que dans le prochain numéro de notre trimestriel nos lecteurs pourront s'aviser, à travers divers cas exemplaires dont d'ici là il nous fera le récit, de la façon dont, en pratique, certaines décisions malheureuses se prennent, à son corps défendant.

Fernand DEBREYNE

(1) CWATUP: Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine

Dirigez donc la tête de votre cheval vers le piéton ou le cycliste. Dans les chemins de campagne, circulez en file indienne afin de respecter champs labourés, fleurs, plantations.

Les automobilistes sont tenus de ralentir à votre approche et de s'arrêter si l'animal manifeste des signes de frayeur (rt.10.3).

...et Cyclistes.

Prévenez par la voix quand vous voulez dépasser un cavalier. Ralentissez à son approche. Si le cheval manifeste des signes de frayeur, arrêtez-vous (art.10).

Monique DEKKERS - Groupe SENTIERS

MOTS CROISES

L'abondance de matières, nous oblige à reporter au prochain numéro notre chronique habituelle. Que son auteur et nos lecteurs nous excusent pour ce contretemps.